



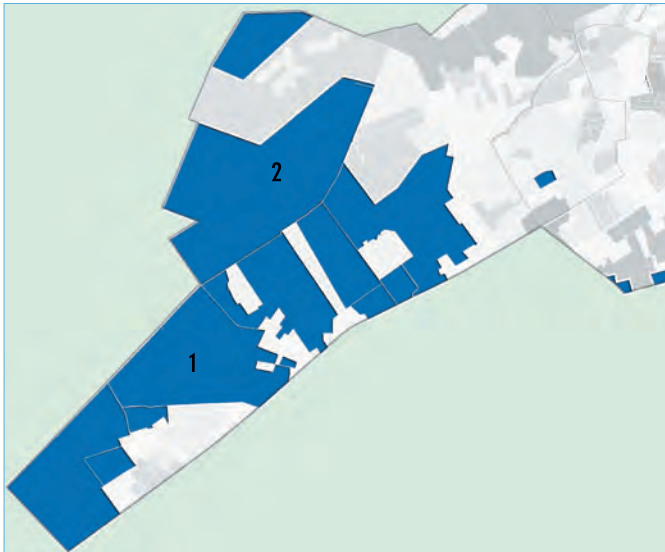
1.1 Le rural forestier

Ce paysage est encore très largement dominé par la forêt et l'agriculture ; les maisons implantées en retrait des routes étroites sont presque invisibles.

Les préconisations qui suivent ont pour objectif de préserver le patrimoine végétal existant et d'encadrer l'évolution des bâtiments présents.

Le pastiche est un art difficile et onéreux. Il s'avère aujourd'hui plus intéressant de réinterpréter les modèles appuyés sur des références régionales. Ce choix de composition permet d'intégrer dans le système de construction actuel (trame, matériaux) un ou des éléments de l'architecture locale (pentes des toitures, revêtement de façades, matériaux de sols...) dans une composition contemporaine.

Les quartiers concernés

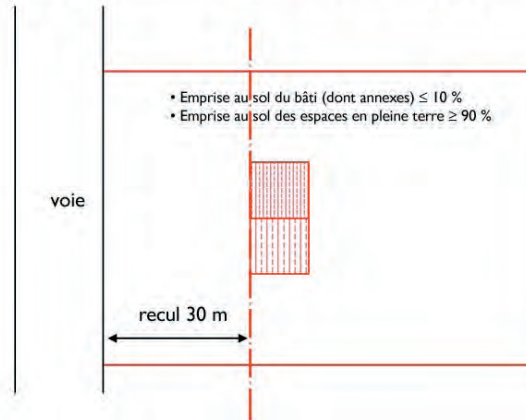


- 1. Toctoucau
- 2. Magonty



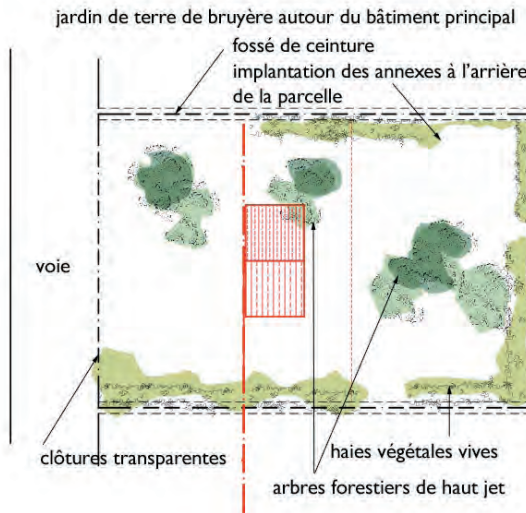
Ferme à Tartifume

Exemple d'implantation en respect du Plan local d'urbanisme*



Les recommandations paysagères

le plan de principe



le profil de principe



* NB : se référer au document PLU

Les couleurs et les matériaux recommandés



Toitures

Tuiles terre cuite, canal ou mécanique.
Privilégier les couleurs proches pour un aspect patiné.



Façades

Privilégier le blanc, les tons naturels : calcaire, ocre, bois sombre. Éviter les roses et jaunes.



Boiseries

Éviter les vernis, privilégier les teintes neutres et naturelles.



Annexes

Privilégier le bois massif, éviter le PVC.



Clôtures

Traiter les limites séparatives en fossés, privilégier les transparences : grillages teintés neutres, lices, clôtures paddock.

Ces recommandations ont pour principal objectif de mettre l'accent sur l'importance de la qualité de la mise en œuvre de la construction. Il importe avant tout que le bâti et sa parcelle soient ordonnancés dans une véritable composition d'ensemble. On évitera la seule juxtaposition d'éléments disparates empruntés à l'architecture traditionnelle.

Les végétaux recommandés

Arbustes et petits arbres

Ajonc nain *Ulex minor*
Arbousier *Arbutus unedo*
Armoise *Armeria maritima*
Bourdaïne *Rhamnus frangula*
Bruyère cendrée *Erica cinerea*
Callune fausse bruyère *Calluna vulgaris*
Fougère *Dryopteris sp*
Genêt d'Espagne *Spartium junceum*
Laurier sauce *Laurus nobilis*
Tamaris *Tamarix parviflora*

Moyens et grands arbres

Bouleau *Betula pendula*
Cerisier *Prunus cerasifera*
Charme *Carpinus betulus*
Châtaigner *Castanea sativa*
Chêne liège *Quercus suber*
Chêne vert *Quercus ilex*
Chêne rouge *Quercus rubra*
Chêne pédonculé *Quercus robur*
Chêne tauzin *Quercus pyrenaica*
Chêne sessile *Quercus petraea*
Merisier *Prunus avium*
Peuplier tremble *populus tremula*
Pin maritime *Pinus pinaster*
Pin sylvestre *Pinus sylvestris*
Sorbier *Sorbus aucuparia*

Hauteurs conventionnelles des arbres *(Normes AFNOR)

- 1^{er} grandeur > 20 m
- 2^e grandeur > 15 à 20 m
- 3^e grandeur > 10 m à 15 m
- 4^e grandeur < 10 m



Article 671 du code civil

(Loi du 19 mars 1804)

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

1.1 Le rural forestier

Ce paysage constitue une variation des paysages de la forêt atlantique.

.....

Des informations utiles et pratiques à l'usage des acteurs publics et privés de l'aménagement et des particuliers.

- Des préconisations d'implantation de votre bâti et de ses annexes sur votre terrain,
- Des recommandations paysagères pour intégrer au mieux votre projet dans ce paysage, qui précisent la nature des clôtures et vous proposent un exemple d'aménagement de vos espaces libres.
- Des recommandations sur les matériaux et les couleurs de vos constructions.
- Une sélection d'arbres et d'arbustes les mieux indiqués pour vos jardins et clôtures.

* N.B : ces recommandations indiquées sont non réglementaires. Seul le document officiel PLU fait force de loi.

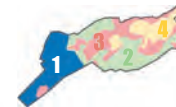
Contacts Mairie de Pessac - Service urbanisme

E-mail : urbanisme@mairie-pessac.fr

Mars 2006 ©

© Illustrations Allen J. Coombes in *arbres*, Bordas, 1993

© Photographies Stephan Ferry et a'urba



Les paysages de la forêt atlantique

1.1 Le rural forestier

1.2 Le loisir sous la forêt